

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 902

16 mai 2007

SOMMAIRE

3 P & Partner	43263	LaSalle German Income and Growth 2 Lu-	
Axapem S.à r.l.	43267	xembourg S.à r.l.	43250
Azay Holding S.A.	43262	Lochmore	43268
Bulgari (Luxembourg) S.A.	43295	Lochmore	43269
Candos S.A.	43268	Luna Holding S. à r.l.	43274
Candos S.A.	43281	Lux-Union Investment S.A.	43282
Candos S.A.	43282	Marina S.A.	43263
CCL Capotosti Consulting Luxembourg		Medacta S.A.	43269
S.à r.l.	43263	Medine S.A.	43269
Centaur Luxco S.à r.l.	43294	Morley International Fund	43282
Com On	43293	MSP Finance S.A.	43292
Conchart S.à r.l.	43267	O.F.C. S.à r.l.	43275
Constellation Finance S.A.	43282	Onder SA	43264
Curzon Capital Partners SNFH S.à r.l. ...	43270	Parfiso S.A.	43283
Debis Europe s.à r.l.	43270	Pasiphae	43294
Debis Europe s.à r.l.	43270	Perarius Properties S.A.	43293
Debis Europe s.à r.l.	43264	ProLogis Poland LXXIV S.à r.l.	43270
e-Race Solution S.A.	43275	Rosinvest	43264
ESI Rated S.A.	43262	S5 Luxembourg S.C.A.	43264
Fairfield Investment S.A.	43294	Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l.	
Gullivers Luxembourg S.à r.l.	43296	43296
ING Car Lease Luxembourg S.A.	43296	Sky on Demand Services S.A.	43295
Ingénierie Technique et Electrique S.A.		TMVB S.A.	43274
.....	43295	Value Secondary Investments SICAR	
Joep Holding S.A.	43262	(S.C.A.)	43275
Kegefin Holding S.A.	43274	Vitech Holding S.à r.l.	43269
Kobarid Holding S.A.	43275	Winfloware.lu S.A.	43281

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.375,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.032.

In the year two thousand seven, on the eight day of the month of January.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF (United Kingdom), represented by its general partner LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH GP, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (United States of America),

hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Chicago, on 4 January 2007.

Said proxy, after being signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 November 2006, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations; whose articles have last been amended pursuant to a deed of the same notary on 22 December 2006, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations. (the «Company»).

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To fully restate the Company's articles of incorporation without amending the object clause:

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Resolution

The shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the object clause. The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the Articles of Incorporation.

The Company has been initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Art. 3. Object. The Company shall use the proceeds of the Debt Instruments and/or the Equity to invest, directly or indirectly, in real estate properties which comply with the Acquisition Criteria and the Diversification Rules and, in connection with the foregoing, the Company may acquire and hold intellectual property rights or any other movable or immovable assets of any kind.

The object of the Company comprises the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in German undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings, provided such undertakings invest in real estate in Germany in accordance with the Acquisition Criteria and in the Diversification Rules.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes, subject to the Gearing Policy.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration of six (6) years ending on November 21, 2012 unless otherwise extended by the shareholder. This period may be extended by decision of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be. Any such meeting of shareholders shall be held in accordance with the quorum and majority requirements set out for any amendment of the Company's Articles of Incorporation and in accordance with article 19, first paragraph, of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at eighty-one thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 81,375.-) divided into three thousand two hundred fifty-five (3,255) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Notwithstanding the foregoing, Shares in the Company may not be transferred without the consent of the Limited Partners, save where, subject only to notification to the Limited Partners (i) the transferee is an Other Vehicle and/or (ii) a security interest is granted over the Shares in favour of one or several lenders of the Company and/or its subsidiaries for purposes of securing any such borrowing and/or (iii) the Shares are transferred in relation to the security interest (including, but not limited to, upon enforcement) referred to under (ii) as provided in the relevant security document.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private agreement. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Notwithstanding the foregoing, Shares in the Company may not be issued to persons, other than the Partnership or Other Vehicles, without the consent of Limited Partners holding seventy-five (75%) per cent of Total Partnership Commitments.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Board of managers

Art. 9. Manager(s). The Company will be managed and administered by one (1) or more managers which, if their number is two (2) and more, may form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») who need not be shareholders themselves (such managers and/or members of the Board of Managers being hereafter referred to as the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time with or without cause, without penalty or cost to the Company, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, adopted in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers, if existing, will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be convened in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of the meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers. Each of the Manager(s) individually or, in case there is a Board of Managers, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided however that, in addition to Managers' approval, shareholders' consent is required for the matters listed in article 17 of these Articles of Incorporation.

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, shall in particular be responsible for the following major business decisions:

- (i) binding the Company for any other actions than where the Asset Manager holds delegated authorities;
- (ii) the review and approval of financings, sales and acquisitions;
- (iii) the review and approval of individual Asset Business Plans; and
- (iv) the review and approval of any material variations to the portfolio or Asset Business Plans.

All powers not expressly reserved by law or by article 17 of the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Manager(s) or the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons chosen by it, but will remain responsible for the acts/omissions of such persons.

The Company is responsible for the payment of the Advisory Expenses and the Other Expenses. The subsidiaries of the Company are responsible for the payment of their respective Asset Management Expenses.

Art. 14. Conflict of Interests and Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm, provided such contract or transaction is on an arms' length basis.

The Company will indemnify the Company's managers and shareholders, the Advisor (if any) and their respective affiliates (including their managers, officers, employees and agents) (an «Indemnified Person») against liabilities, losses, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, incurred by them or threatened against them by reason of their activities on behalf of the Company to the extent such liabilities, costs and expenses do not arise as a result of the Indemnified Person's negligence, bad faith, fraud or wilful default. Each Indemnified Person will not be liable to the Company for any liabilities, losses, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, incurred by reason of their activities on behalf of the Company except where such liabilities, costs and expenses arise as a result of the Indemnified Person's negligence, bad faith, fraud or wilful default.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of one (1) Manager or by the single or joint signatures of one or several person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, within the limits of such power.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of more than one shareholder but no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen Business Days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail or deliver it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s) or by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with applicable law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram another person as his proxy provided such proxy is also a shareholder.

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or the Board of Managers by applicable law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, which must be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday in April at 9.00 a.m.

If such day is not a Luxembourg business day, the meeting will be held on the next following Luxembourg business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of the holder(s) of the Shares representing in the aggregate at least three quarters (3/4) of the capital.

Except as otherwise required by applicable law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year - Adoption of financial statements. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

At the end of each financial year, the Company's accounts shall be closed, the Manager(s) or the Board of Managers shall draw up an inventory of Company's assets and liabilities and a balance sheet and profit and loss account for the Company, in accordance with applicable law.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 21. Reports. The Manager(s) or the Board of Managers shall, on an annual basis (at the latest with the Company's financial statements), submit a strategy reviews business plan (the «Portfolio Strategy and Business Plan») drawn up by the Advisor, which reflects on a consolidated basis the individual asset business plans to be prepared by the Asset Manager (the «Asset Business Plans»).

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by applicable law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) or the Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or, subject to article 17, by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law - Definitions

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and other provisions of applicable law.

Art. 25. Definitions.

Acquisition Criteria: the investment policy of the Company will be to acquire properties in Germany, either individually or via portfolio purchases which fulfil the following criteria:

(i) Return. The general expected pre-tax internal rate of return («IRR») is of twelve percent (12%) or greater.

(ii) Type of investments. Properties will be of a commercial nature such as offices, retail, leisure, industrial, Gewerbe-parks (business parks with light industrial use) or, to a minor extent, residential (if ancillary). The properties will be focused on offices with no particular restriction criteria, such as regarding their locations or their qualities. Any investment higher than twenty percent (20%) in a single property up to thirty percent (30%) shall be subject to consultation with and approval of the Advisory Board.

(iii) SPVs. The Company will acquire and hold interests in individual properties directly or indirectly, through joint ventures or special purpose Luxembourg and German vehicles («SPVs») in which the properties are already or will be held.

(iv) Developments. The Company may make limited investments in speculative developments (no more than twenty-five percent (25%) of total assets upon full investment) in selected markets such as Munich and Hamburg.

Advisor: means such person as may be appointed from time to time by the Company as the Company's Advisor and who shall provide services to the Company as described in article 13 of the Articles of Incorporation.

Advisory Board: means the board of advisers to the Partnership established in accordance with the Partnership Agreement.

Advisory Expenses: any fees payable by the Company to the Advisor.

Asset Business Plans: has the meaning ascribed thereto in article 21.

Asset Management Expenses: any fees payable by a subsidiary of the Company to the Asset Manager.

Asset Manager: means such person as may be appointed from time to time by a subsidiary of the Company as the subsidiary's Asset Manager and who shall provide services to the subsidiary.

Articles of Incorporation: the present restated articles of incorporation of the Company as they may be restated or amended from time to time.

Board of Managers: has the meaning ascribed thereto in article 9.

Business Day: means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg, Germany and the United Kingdom;

Commitments: means any commitment of limited partners to invest in the Partnership pursuant to the Partnership Agreement.

Commitment Period: the period during which limited partners in the Partnership have Commitments outstanding under the Partnership Agreement and ending, at the latest on October 21, 2006 save for an additional three hundred sixty (360) day execution period in regard of the completion or following-on of investments including the expenses and liabilities of the Partnership.

Company: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l.

Debt Instruments: subordinated loans, interest free loans and/or convertible loans, which may take the form of loans, bonds and/or preferred equity certificates, whether convertible or not, interest bearing or interest free, made available (if any) to the Company by a shareholder.

Diversification Rules: the rules pursuant to which the Company will invest no more than twenty percent (20%) of the aggregate Commitments in a single investment (taking into account loans, borrowings and guarantees), provided that the Company, subject to consultation with and approval of the Advisory Board, may invest up to thirty percent (30%) of the aggregate Commitments in a single investment (taking into account loans, borrowings and guarantees) where it is intended to return capital initially invested in such investment to the Partnership through securitisation, syndication or other refinancing so as to fall within the threshold of twenty percent (20%) of the aggregate Commitments within twelve (12) months of the date of the relevant investment, without prejudice however to the Company being allowed to exceed the limits set out above, (a) at any time during the Commitment Period and (b) after the Commitment Period, to the extent that, after having undertaken good faith attempts to dispose or to syndicate investments, the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, do not think that it would be in the best interests of the Company to do so.

Equity: the aggregate amount of the equity, including share premium (if any), contributed for the issuance of Shares.

Gearing Policy: the policy pursuant to which the Partnership and its subsidiaries (including the Company and its subsidiaries) may on an aggregate basis borrow up to a maximum level only of seventy-five percent (75%) loan to value (although leverage in relation to a single underlying asset may be up to eighty-five percent (85%) loan to value) of the underlying assets of the Partnership and its subsidiaries; subject to the foregoing, a different level of gearing may be applied to the financing of an individual asset, such financing on an individual asset basis being consequently not subject to maximum loan to value restrictions. However, the Partnership and its subsidiaries (including the Company and its subsidiaries) may arrange for borrowing facilities at the Company's and its subsidiaries level and utilise cross collateralisation to reduce debt costs and/or improve flexibility. Debt will be on a non-recourse basis to the Partnership in all circumstances.

General Partner: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH G.P., LLC.

Limited Partner: means any person who following execution of appropriate subscription documents subscribes for Limited Partnership Interests (as defined in the Partnership Agreement) in the Partnership.

Managers: has the meaning ascribed thereto in article 9.

Other Expenses: all expenses of the Company (other than the Advisory Expenses and the Asset Management Expenses) such as (i) out-of-pocket expenses related to transactions (whether or not completed) (unless paid for by the portfolio investment or a third party) involving the acquisition, ownership, financing, refinancing, hedging, sale or other disposal of investments, (ii) taxes, fees and expenses of auditors and legal, financial and other professional advisers and independent consultants, expenses of meetings of the investors, insurance, litigation or arbitration expenses, expenses associated with the preparation and distribution of reports to investors, travel expenses and any extraordinary expenses, (unless paid for by the portfolio investment) (iii) reasonable set up costs, (iv) broken deal expenses to the extent neither paid for by the portfolio investment nor compensated by any closing, break, syndication, transaction or investment advisory fees paid by any third party to the Company, the Advisor or any of their associates in connection with the Company's portfolio investments or its unconsummated transactions and (v) travel costs, fees and other out-of-pocket expenses incurred by the Advisor and the Asset Manager in the performance of their duties (excluding day-to-day general overheads such as compensation of their employees and rent).

Other Vehicles: means any other partnership, trust, body corporate (other than, for the avoidance of doubt, the Company or any of its subsidiaries) or other entity which is established on substantially the same commercial terms as the Partnership (other than, in particular, in respect of (i) the currency in which undrawn Commitments shall be advanced by Limited Partners, (ii) the currency of cash distributions, and (iii) any particular tax or regulatory matters addressing issues specific to an investor in such Other Vehicle) and becomes a party to an Inter-Vehicle Agreement (as defined in the Partnership Agreement);

Partnership: means LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P.

Partnership Agreement: means the amended and restated limited partnership agreement constituting the Partnership.

Portfolio Strategy and Business Plan: has the meaning ascribed thereto in article 21.

Share: means any share issued by the Company.

Total Partnership Commitments: means the Total Commitments (as defined in the Partnership Agreement) of the Limited Partners from time to time.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, said person has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., une société en commandite organisée sous les lois anglaises, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2NF (Grande-Bretagne), représentée par son associé commandité LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (États-Unis d'Amérique),

représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, le 4 janvier 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 22 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 22 décembre 2006 non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Le comparant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts de la Société sans modification de l'objet social:

a requis du notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé a décidé de refondre les statuts de la Société sans modifier son objet social. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les Statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de Parts Sociales ou de création de Parts Sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du ou des Gérant (s) ou du Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société utilisera le produit des Instruments de Dettes et/ou du Capital pour investir, directement ou indirectement, dans des immeubles tout en se conformant aux Critères d'Acquisition et aux Règles de Diversification et, en relation avec ce qui précède, la Société peut acquérir et détenir des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

L'objet de la Société comprend l'acquisition et la détention de participations dans des entreprises au Luxembourg et/ou en Allemagne, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations, pourvu que ces entreprises investissent dans des immeubles en Allemagne conformément aux Critères d'Acquisition et aux Règles de Diversification.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, sous réserve de la Politique d'Endettement.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée de six (6) ans prenant fin au 21 novembre 2012 sauf étendue par l'associé. Cette période peut être prolongée par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas. Une telle assemblée des associés se tiendra conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts et conformément à l'article 19, premier alinéa, des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 81.375,-), divisé en trois mille deux cinquante-cinq (3.255) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque Part Sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale confère à son propriétaire des droits égaux sur les bénéfices et valeurs de la Société et un droit de vote aux assemblées générales des associés. La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés selon le cas.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, nommé parmi eux ou pas.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres lorsque la Société comporte un associé unique.

Les Parts Sociales peuvent être transférés librement parmi les associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent seulement être transférés à des non-associés avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital.

Nonobstant ce qui précède, les Parts Sociales de la Société ne peuvent être transférées sans le consentement des Associés Commanditaires, sauf lorsque, sous réserve uniquement d'une notification aux Associés Commanditaires (i) le cessionnaire est un Autre Véhicule et/ou (ii) une sûreté est octroyée sur les Parts Sociales en faveur d'un ou plusieurs prêteurs de la Société et/ou de ses filiales dans le but de garantir un tel emprunt et/ou (iii) les Parts Sociales sont transférées du fait de cette sûreté (y compris, mais non limité, à l'exécution forcée) visée sous (ii) tel que prévu par la sûreté concernée.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales en conformité avec les dispositions de la loi.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Nonobstant ce qui précède, aucune Part Sociale de la Société ne peut être émise à des personnes, autre que la Société en Commandite ou les Autres Véhicules, sans le consentement des Associés Commanditaires détenant soixante-quinze (75%) pour cent des Engagements Totaux de la Société en Commandite.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérants, Conseil de Gérance

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un (1) gérant ou plus qui, pour autant que leur nombre soit égal ou supérieur à deux (2), peuvent former un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»), eux-mêmes associés ou non (lesdits gérants et/ou les membres du Conseil de Gérance étant désignés ci-après comme les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, sans pénalité ou coût à la Société, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance, s'il en existe un, choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a un), mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à discuter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de

chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants ou du Conseil de Gérance. Chaque Gérant individuellement ou, s'il en existe un, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges afin d'agir en toute circonstance au nom de la Société et pour accomplir et approuver tout acte et toute transaction en conformité avec l'objet social de la Société, à moins que, outre l'approbation des Gérants, le consentement du/des associé(s) ne soit requis pour les affaires visées à l'article 17 de ces Statuts.

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut/peuvent en particulier être responsable(s) pour les décisions importantes suivantes:

(i) lier la Société pour tout acte autre que celui pour lequel le Gérant d'Actifs agirait sur base d'une délégation de pouvoirs;

(ii) l'examen et l'approbation des financements, des ventes et acquisitions;

(iii) l'examen et l'approbation des Plans d'Activité des Actifs; et

(iv) l'examen et l'approbation de toutes modifications du portefeuille ou des Plans d'Activité des Actifs.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par l'article 17 des Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Les Gérants ou le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix, mais doivent demeurer responsables des actes et/ou omissions de ces personnes.

La Société est responsable du paiement des Dépenses Consultatives et des Autres Dépenses. Les filiales de la Société sont responsables du paiement de leurs Dépenses de Gestion d'Actifs.

Art. 14. Conflit d'Intérêts et Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé, sous réserve que le contrat ou la transaction soit basée sur les conditions normales de marché.

La société indemniserà les associés et les gérants de la Société, le Conseiller (s'il y en a un) et leur affiliés respectifs (y compris leurs gérants, fondés de pouvoirs, employés et agents) (une «Personne Indemnisée») contre les responsabilités, les pertes, les dommages, les coûts et les dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, engagés par ces derniers ou menacés à leur encontre en raison de leurs activités pour le compte de la société dans la mesure où ces responsabilités, coûts et dépenses ne sont pas le résultat de la négligence, de la mauvaise foi, de la fraude ou d'une omission intentionnelle de la Personne Indemnisée. Aucune Personne Indemnisée ne sera tenue responsable à l'encontre de la Société pour toutes responsabilités, pertes, dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, engagés en raison de leurs activités pour le compte de la Société sauf si lesdites responsabilités, coûts et dépenses sont le résultat de la négligence, de la mauvaise foi, de la fraude ou d'une omission intentionnelle de la Personne Indemnisée.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un (1) Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs personnes ou plus à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le/les Gérant(s) ou par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants ou par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze Jours Ouvrables suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer ou de le délivrer à la Société.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par les Gérants ou par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi applicable indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, ce mandataire étant aussi un associé.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble du corps des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés aux Gérants ou au Conseil de Gérance en vertu de la loi applicable ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier lundi du mois d'avril à 9.00 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par l'effet des présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par le détenteur ou une majorité de détenteurs des Parts Sociales représentant au total au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sauf disposition contraire de la loi applicable ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale - Approbation des comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou le Conseil de Gérance dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 21. Rapports. Les Gérants ou le Conseil de Gérance sur une base annuelle (au plus tard avec les états financiers de la Société) soumettra/soumettront un plan d'activité et de stratégie (le «Plan d'Activité et de Stratégie du Portefeuille») dressé par le Conseiller, qui reflète sur une base consolidée le Plan d'Activité des Actifs particuliers préparé par le Gérant d'Actif (le «Plan d'Activité des Actifs»).

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil peu(ven)t procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il(s) déterminera(ont) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, sous réserve de l'article 17, par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou par les associés qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable, Définitions

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux autres dispositions de la loi applicable.

Art. 25. Définitions.

Critères d'acquisition: la politique d'investissement de la Société consiste à acquérir des immeubles en Allemagne, soit séparément, soit par achat de portefeuille qui remplissent généralement mais pas nécessairement, les critères suivants:

(i) Revenu. Le taux de rendement interne escompté avant-impôts («TIR») est de douze pour cent (12%) ou plus.

(ii) Types d'investissements. Les immeubles seront de nature commerciale tels que des bureaux, des centres de vente ou de loisirs, des centres industriels, Gewerbeparks (zones d'activité pour industrie légère) ou, dans une certaine mesure, de nature résidentielle (toujours à titre accessoire). Les immeubles porteront essentiellement sur des bureaux sans critère restrictif particulier, tel que leur localisation ou leur qualité. Tout investissement au-delà de vingt pour cent (20%) dans une seule propriété et jusqu'à trente pour cent (30%) devra être sujette à la consultation et l'approbation du Comité Consultatif.

(iii) SPVs. La Société va acquérir ou détenir des intérêts dans des immeubles individuels, directement ou indirectement, au travers de joint ventures ou de véhicules particuliers luxembourgeois ou allemands, dans lesquels les immeubles sont déjà ou seront détenus.

(iv) Développements. La Société peut faire des investissements limités dans des développements de nature spéculative (pas plus que vingt-cinq pour cent (25%) de la valeur totale de l'investissement entier) dans des marchés choisis tel que Munich et Hambourg.

Conseiller: signifie la personne qui peut être nommée de temps à autre par la Société en tant que Conseiller de la Société et qui fournira des services à la Société tels que décrits à l'article 13 des Statuts.

Comité Consultatif: signifie le comité consultatif de la Société en Commandite constituée selon les Statuts de la Société en Commandite.

Dépenses Consultatives: tous frais payables par la Société au Conseiller.

Plan d'Activité des Actifs: a la signification décrite à l'article 21.

Dépenses de Gestion d'Actifs: tous frais payables par une filiale de la Société au Gérant d'Actifs.

Gérant d'Actifs: signifie la personne qui peut être nommée de temps à autre par une filiale de la Société en tant que Gérant d'Actifs de la filiale et qui fournira des services à la filiale.

Statuts: les présents statuts de la Société tels qu'ils peuvent être refondus ou modifiés de temps à autre.

Conseil de Gérance: a la signification décrite à l'article 9.

Jour Ouvrable: signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) durant lequel les banques sont ouvertes pour les affaires au Luxembourg, en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Engagements: signifie tout engagement d'un associé commanditaire d'investir dans la Société en Commandite suivant les Statuts de la Société en Commandite.

Période d'Engagement: la période durant laquelle des associés commanditaires de la Société en Commandite ont des Engagements en cours dans les Statuts de la Société en Commandite et se terminant au plus tard au 21 août 2006 en conservant une période supplémentaire de trois cent soixante (360) jours pour l'achèvement ou le suivi des investissements y compris le paiement des dépenses et obligations de la Société en Commandite.

Société: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à. r.l.

Instruments de Dette: les prêts subordonnés, les prêts sans intérêt et les prêts convertibles, qui peuvent prendre la forme de prêts, d'obligations et/ou de certificats de participation préférentielle, convertibles ou non, portant intérêt ou non, mis éventuellement à disposition de la Société par un associé.

Règles de Diversification: les règles suivant lesquelles la Société n'investit pas plus de vingt pour cent (20%) des Engagements totaux dans un seul investissement (prenant en compte les prêts, les emprunts et les garanties), pourvu que la Société, sous réserve de la consultation et l'approbation du Comité Consultatif, puisse investir jusqu'à trente pour cent (30%) des Engagements totaux dans un seul investissement (prenant en compte les prêts, les emprunts et les garanties) lorsqu'il est envisagé de retourner le capital investi à l'origine dans ledit investissement à la Société en Commandite par le biais d'une titrisation, d'une syndication ou d'autres refinancements afin de le descendre en-dessous du seuil de vingt

pour cent (20%) des Engagements totaux endéans les douze (12) mois de la date de l'investissement concerné, sans préjudice néanmoins pour la Société de pouvoir dépasser les limites exposées ci-dessous, (a) à tout moment durant la Période d'Engagement et (b) après la Période d'Engagement, dans la mesure où, après avoir entrepris des tentatives de bonne foi de céder ou de syndicaliser des investissements, le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, selon le cas, estime (nt) qu'il serait dans le meilleur intérêt de la Société de procéder de la sorte.

Capital: le montant total de capital, y compris la prime d'émission (s'il y en a), apporté pour l'émission de Parts Sociales.

Politique d'endettement: la politique suivant laquelle la Société en Commandite et ses filiales (y compris la Société et ses filiales) peuvent sur une base globale emprunter à concurrence d'un niveau maximum seulement de soixante quinze pour cent (75%) de la valeur des actifs sous-jacents de la Société en Commandite et de ses filiales (bien que le niveau d'endettement concernant un actif sous-jacent peut aller au-delà de quatre-vingt-cinq (85%) pour cent de sa valeur); sous réserve de ce qui précède, un niveau différent d'endettement peut être appliqué au financement d'un actif particulier, ledit financement n'étant alors pas sujet à des limitations d'endettement par rapport à la valeur du sous-jacent. Cependant, la Société en Commandite et ses filiales (y compris la Société et ses filiales) peuvent emprunter au niveau de la Société et de ses filiales et mutualiser les risques afin de réduire les coûts de l'endettement et/ou améliorer la flexibilité. La dette sera en toutes circonstances sur une base de non-recours vis-à-vis de la Société en Commandite.

Associé Commandité: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH G.P., LLC.

Associé Commanditaire: signifie toute personne qui suivant la signature des documents de souscription souscrit pour les intérêts des Associés Commanditaires (tel qu'il est défini dans les Statuts de Société en Commandite) de la Société en Commandite.

Gérants: a la signification décrite à l'article 9.

Autres Dépenses: toutes les dépenses de la Société, autres que les Dépenses Consultatives, les Dépenses de Gestion d'Actifs, telles que (i) des dépenses afférant à des transactions (qu'elles soient ou non complétées) (à moins qu'elles ne soient payées par le portefeuille d'investissements ou un tiers), impliquant l'acquisition, la détention, le financement, le refinancement, la couverture d'actifs, la vente ou autre cession d'investissements, (ii) des impôts, des frais et dépenses des réviseurs, des conseillers professionnels, juridiques, financiers ou autres et des consultants indépendants, des dépenses des réunions des investisseurs, des dépenses en matière d'assurances, de contentieux ou d'arbitrages, des dépenses liées à la préparation et à la distribution des rapports aux investisseurs, des dépenses de voyage et toutes dépenses extraordinaires, (à moins qu'elles ne soient payées par le portefeuille d'investissement) (iii) les frais raisonnables d'établissement et (iv) les dépenses de rupture d'opérations dans la mesure où elles ne sont ni payées par le portefeuille d'investissements ni compensées par des frais de réalisation, de rupture, de syndication, de transaction ou de conseil d'investissement payés par un tiers à la Société, au Conseiller ou un de ses associés en relation avec les investissements en portefeuille de la Société ou leurs transactions non-consommées et (v) les dépenses de voyage, frais et autres dépenses effectuées par le Conseiller et le Gérant d'Actifs dans l'accomplissement de leurs tâches (à l'exception des frais généraux quotidiens tel que l'indemnisation et les loyers de leurs employés).

Autres Véhicules: signifie tout autre société en commandite, trust, personne morale (autre que, pour écarter toute incertitude, la Société ou tout autre de ses filiales) ou autre entité qui est constituée substantiellement sur les mêmes termes commerciaux que la Société en Commandite (sauf, en particulier, en ce qui concerne (i) la devise dans laquelle les Engagements non appelés devront être avancés par les Associés Commandités, (ii) la devise de distributions en espèces, et (iii) tous aspects fiscaux ou légaux reflétant des aspects particuliers à d'Autres Véhicules) et devient une partie à un «Inter-Vehicle Agreement» (comme il est défini dans les Statuts de la Société en Commandite).

Société en Commandite: signifie LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P.

Statuts de la Société en Commandite: signifie les statuts modifiés et refondus de la société en commandite constituant la Société en Commandite.

Plan d'Activité et de Stratégie du Portefeuille: a la signification décrite à l'article 21.

Part Sociale: signifie une Part Sociale émise par la Société.

Engagements Totaux de la Société en Commandite: signifie les Engagements Totaux (tel qu'il est défini dans les Statuts de la Société en Commandite) des Associés Commanditaires le cas échéant.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2007, vol. 909, fol. 79, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007041579/239/669.

(070039051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

ESI Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 84.863.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 490 du 28 mars 2002, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 292 du 1^{er} avril 2005.

Le bilan au 10 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007041827/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02389. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Azay Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.364.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour AZAY HOLDING S.A.

V. Dohogne / C. Schweitzer

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007041829/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05959. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Joep Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.553.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour JOEP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

D. den Boer / H. de Graaf

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007041830/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03471. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Marina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.770.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 juillet 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour MARINA S.A., Société Anonyme

V. Dohogne / C. Bechtel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007041831/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03469. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

CCL Capotosti Consulting Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 82.312.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 mars 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée CCL CAPOTOSTI CONSULTING LUXEMBOURG s.à.r.l., dont le siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, a été dénoncé en date du 2 octobre 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge, et liquidateur Maître Marc Mouton, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M. Mouton

Le liquidateur

Référence de publication: 2007041841/7503/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04640. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

3 P & Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 61.642.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 24 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 102 du 17 février 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 396 du 30 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 3 P & PARTNER

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007041833/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03464. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Onder SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 49.570.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041839/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Debis Europe s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 86.571.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Dr. H. B. Müller.

Référence de publication: 2007041826/3940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04792. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Rosinvest, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 76.651.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

R. P. Pels.

Référence de publication: 2007041870/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04150. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

S5 Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 102.681.

In the year two thousand seven, on the first February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of S5 LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.681, incorporated pursuant to a notarial deed on 21 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 14, 2004. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 16th of October 2006, not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mr François Lerusse, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr François Lerusse, prenamed.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Dissolution and liquidation of the Company;
- 2.- Appointment of the liquidator;
- 3.- Determination of the powers and compensations of the liquidator.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides pursuant to article 19 of the articles of incorporation of the Company to appoint as liquidator of the Company, Mr François Bourgon, company director, born on 29 December 1969 in Phalsbourg, France, with professional address at 38, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness in the proportion of their participation in the capital or in any other proportion which the shareholders approve.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de S5 LUXEMBOURG S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.681, constituée suivant un acte notarié en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 14 septembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 octobre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur François Lerusse, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Lerusse, prénommé.

I.- Les associés présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

- 1.- Dissolution et liquidation de la Société;
- 2.- Nomination de liquidateur;
- 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide conformément à l'article 19 des statuts de la Société de nommer en tant que liquidateur, Monsieur François Bourgon, directeur de société, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, France, demeurant au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, F. Lerusse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2007. Relation: EAC/2007/732. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007041553/239/122.

(070039102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.072.

—
Extrait des résolutions prises par les associés le 20 décembre 2006

PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommé en tant que personne chargée du contrôle des comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007041714/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Conchart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 61, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 113.173.

—
L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Johannes Lübbert Schöning, né à Haren (République Fédérale d'Allemagne), le 23 mars 1974, domicilié à D-49733 Haren (Ems), Emmelner Strasse 53,

- Jörn-Marc Friedrich Thielebeule, né à Hamburg (République Fédérale d'Allemagne), le 6 avril 1968, domicilié à D-20249 Hamburg, Robert-Koch Strasse 36.

Tous deux représentés aux présentes par Flora Gibert, employée privée demeurant à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Associés de la société à responsabilité limitée CONCHART S.à r.l., ayant son siège social à Wilwerwiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113.173, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 657 du 30 mars 2006.

Lesquels associés réunis en assemblée générale ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9776 Wilwerwiltz, 10, an Aasselbaach à L-8094 Bertrange, 61, rue de Strassen.

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 comme suit:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

Les associés prennent acte de la démission des gérants actuellement en place savoir:

- Johannes Lübbert Schöning, né à Haren (République Fédérale d'Allemagne) le 23 mars 1974 domicilié à D-49733 Haren (Ems), Emmelner Strasse, 53

- Jörn-Marc Friedrich Thielebeule, né à Hamburg (République Fédérale d'Allemagne) le 6 avril 1968, domicilié à D-20249 Hamburg, Robert-Koch Strasse, 36.

Les associés décident de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée: M ORGANISATION S.à r.l., R.C.S. 108.234 avec siège social au n ° 10 an Aasselbaach, L-9776 Wilwerwiltz.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le chapitre III des statuts relatif à la gérance et de remplacer les articles 10, 11, 12, 13 et 14 des statuts par les article 10 et 11 ci après. Renumerotation subséquente des articles.

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

«**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, vol. 157S, fol. 79, case 5. — Reçu 12,- euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007041693/211/65.

(070039293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Candos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.589.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007041855/6312/11.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03448. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Lochmore, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 45.216.

Le bilan et l'annexe légale rectificatifs au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ils annulent et remplacent le bilan et l'annexe légale, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041815/664/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06484. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Lochmore, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 45.216.

Le bilan et l'annexe légale rectificatifs au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ils annulent et remplacent le bilan et l'annexe légale, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041816/664/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06484. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Vitech Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 75.945.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041846/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06769. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Medine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 65.491.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041852/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03685. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Medacta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.571.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041848/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03705. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

ProLogis Poland LXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.534.

Suite à un contrat daté du 9 mars 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis SPAIN DEVELOPMENTS BV, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 9 mars 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Référence de publication: 2007041847/1127/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Debis Europe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 86.571.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Dr. H. B. Müller.

Référence de publication: 2007041821/3940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04791. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Debis Europe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 86.571.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Dr. H. B. Müller.

Référence de publication: 2007041823/3940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04790. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Curzon Capital Partners SNFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.881.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 100.881, incorporated by deed enacted on May 14, 2004, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 100881, published in Memorial C number 721, page 34602, on July 13, 2004 whose articles of association have been amended by deed of the 11th day of November 2004, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 391, page 18724, on April 28, 2005.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 88,487 (eighty-eight thousand four hundred and eighty-seven) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 960,000.- (nine hundred and sixty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,212,175.- (two million two hundred and twelve thousand one hundred and seventy-five euro) to EUR 3,172,175.- (three million one hundred and seventy-two thousand one hundred and seventy-five euros) by the issue of 38,400 (thirty-eight thousand and four hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each

2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of CURZON CAPITAL PARTNERS S.à r.l.

3.- Acceptation by the managers of CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH S.à r.l.

4.- Amendment of article eight of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 960,000.- (nine hundred and sixty thousand euros) so as to raise it from its present amount of 2,212,175 (two million two hundred and twelve thousand one hundred and seventy-five euro) to EUR 3,172,175.- (three million one hundred and seventy-two thousand one hundred and seventy-five euros) by the issue of 38,400 (thirty-eight thousand and four hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of CURZON CAPITAL PARTNERS S.à r.l., amounting to EUR 960,000.- (nine hundred and sixty thousand euros).

Second resolution

It is decided to admit the subscription of the 38,400 (thirty-eight thousand and four hundred) new shares by CURZON CAPITAL PARTNERS S.à r.l., a Luxembourg join stock company having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the afore named company, here represented by Mr Patrick van Hees by virtue of a proxy being here annexed; which declared to subscribe to the 38,400 (thirty-eight thousand and four hundred) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the COMPANY CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH S.à r.l.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said loan appears, by a certificate of acknowledgement of loan signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

CURZON CAPITAL PARTNERS S.à r.l., prenamed,	(EUR)
126,887 shares	3,172,175.-
Total: 126,887 shares	3,172,175.-

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article eight of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 3,172,175.- (three million one hundred and seventy-two thousand one hundred and seventy-five euros) represented by 126,887 (one hundred twenty-six thousand eight hundred and eighty-seven) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.»

Evaluation

For the purposes of registration, the total contribution is valued at 960,000 (nine hundred and sixty thousand euros).

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twelve thousand euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 100.881 constituée suivant acte reçu le 14 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 721, page 34602 du 13 juillet 2004 dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 11 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 391, page 18724 du 28 avril 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 88.487 (quatre-vingt huit mille quatre cent quatre-vingt sept) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 960.000,- (neuf cent soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.212.175,- (deux millions deux cent douze mille cent soixante-quinze euros) à EUR 3.172.175,- (trois millions cent soixante-douze mille cent soixante-quinze euros) par l'émission de 38.400 (trente-huit mille quatre cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de CURZON CAPITAL PARTNERS S.à r.l.

3.- Acceptation par les gérants de CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 960.000,- (neuf cent soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de 2.212.175 (deux millions deux cent douze mille cent soixante-quinze euros) à EUR 3.172.175,- (trois millions cent soixante-douze mille cent soixante-quinze euros) par l'émission de 38.400 (trente-huit mille quatre cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de CURZON CAPITAL PARTNERS S.à r.l., s'élevant à EUR 960.000,- (neuf cent soixante mille euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 38.400 (trente-huit mille quatre cents) parts sociales nouvelles par CURZON CAPITAL PARTNERS S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 38.400 (trente-huit mille quatre cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de EUR 960.000,- (neuf cent soixante mille euros).

L'associé déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la Société où la dette afférente apparaît, par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la société CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

CURZON CAPITAL PARTNERS S.à r.l., prénommée	(EUR)
126.887 parts sociales	3.172.175,-
Total: 126.887 parts sociales	3.172.175,-

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR EUR 3.172.175,- (trois millions cent soixante-douze mille cent soixante-quinze euros) divisé en 126.887 (cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt sept) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité est estimé à EUR 960.000,- (neuf cent soixante mille euros).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ douze mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire instrumentant, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 84, case 11. — Reçu 9.600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007041650/211/182.

(070039299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Luna Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.518.

—
Extraits des résolutions prises par l'associé le 22 février 2007

PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommé en tant que personne chargée du contrôle des comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007041716/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Kegefin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.747.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 16 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 368 du 18 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEGEFIN HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007041835/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03462. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

TMVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.648.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041840/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02954. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Kobarid Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.823.

—
Extraits du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 mars 2007

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer M. Alain Heinz, expert-comptable, né le 18 mai 1968 à F-Forbach, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme administrateur-délégué de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *KOBARID HOLDING S.A.*

A. Heinz

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007041873/5644/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

e-Race Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.192.

—
Cette mention vient modifier l'annexe au bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041872/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

O.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 76.489.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007041876/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04115. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Value Secondary Investments SICAR (S.C.A.), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.492.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-six of January.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of VALUE SECONDARY INVESTMENTS SICAR (S.C.A.), a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR), having its registered office in Luxembourg,

constituted by a deed of the undersigned notary on January 11, 2007, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (hereinafter referred to as «the Company»).

The meeting was presided by Mr Massimo Longoni, employee, residing in Luxembourg.

who appointed as secretary Miss Daniela Deghi, employee, residing in Milano.

The meeting elected as scrutineer Mr Massimo Longoni, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase in share capital by an amount of EUR 515,676.- (five hundred and fifteen thousand six hundred and seventy-six euro), bringing the share capital from its present amount of EUR 94,446.- (ninety-four thousand four hundred and forty-six euro) to EUR 610,122.- (six hundred ten thousand one hundred twenty-two euro), issuing 232,050 (two hundred thirty-two thousand fifty) new Class A shares (Limited Shareholders) with a par value of EUR 2.- per share, and 25,788 (twenty-five thousand seven hundred and eighty-eight) new Class C shares (Unlimited Shareholder) with a par value of EUR 2.- per share, enjoying the same rights and benefits enjoyed by those already existing, to be fully paid up by a payment in cash.

2. Acknowledgement of the renunciation by the existing limited shareholder of its preferential rights to subscribe the new class A shares, in connection with the increase in share capital as per the first point of the agenda, pursuant to the explicit renunciation of this shareholder.

3. Subscription and payment of the new class A Shares by 23 (twenty-three) new Limited Shareholders, and of the new class C shares by the Unlimited Shareholder.

4. Subsequent amendment of Article 5 (English and French version) of the Articles of Association.

5. Miscellaneous.

B. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

C. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously resolves to increase the share capital by an amount of EUR 515,676.- (five hundred and fifteen thousand six hundred and seventy-six euro),

bringing the share capital from its present amount of EUR 94,446.- (ninety-four thousand four hundred and forty-six euro) to EUR 610,122.- (six hundred ten thousand one hundred twenty-two euro),

issuing 232,050 (two hundred thirty-two thousand fifty) new Class A shares (Limited Shareholders) with a par value of EUR 2.- per share, and 25,788 (twenty-five thousand seven hundred and eighty-eight) new Class C shares (Unlimited Shareholder) with a par value of EUR 2.- per share, enjoying the same rights and benefits enjoyed by those already existing, to be fully paid up by a payment in cash

Intervention - Subscription - Payment

The existing limited shareholder of the Company, namely JOVE INVEST S.r.l. having, to the extent necessary, waived its preferential subscription right, thereupon appeared:

- The existing unlimited shareholder, namely the company VALUE SECONDARY INVESTMENTS MANAGEMENT S.A., having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, itself represented by Mr. Massimo Longoni, prenamed, as stated here below;

- a new Limited Shareholder, the company SANGIACOMO SOCIETÀ SEMPLICE, having its registered office in Milan, via Botta n. 19 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;

- a new Limited Shareholder, the company COECLERICI S.p.A., having its registered office in Milan, via della Chiusa n. 2 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;

- a new Limited Shareholder, the company CAM PARTECIPAZIONI S.r.l., having its registered office in Pero (MI), via Sempione n. 230 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;

- a new Limited Shareholder, the company DALBY CORPORATION, having its registered office in Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Island), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;

- a new Limited Shareholder, the company FENERA HOLDING S.p.A., having its registered office in Torino, via Carlo Alberto n. 59 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, Mr Attilio Ventura, resident in Milan, via Monterosa n. 12 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company TETRAFIN S.p.A., having its registered office in Milan, Largo Augusto n. 3 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company SAN PAOLO FIDUCIARIA S.p.A., having its registered office in Milan, via Grossi Tommaso n. 5 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company PLINIANA S.p.A., having its registered office in Milan, via Mascheroni n. 5 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, Mme Patrizia Castellini Vender, resident in Roma, via dei tre Orologi n. 6 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company I2 CAPITAL S.p.A., having its registered office in Ivrea (TO), via Olivetti n. 8 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company DE AGOSTINI INVEST S.A., having its registered office in Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company ANGELINI PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.r.l., having its registered office in Rome, via Nocera Umbra n. 75 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company ABACO S.r.l., having its registered office in Milan, via Brera n. 6 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company BANCA PROFILO S.p.A., having its registered office in Milan, corso Italia n. 49 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company LIKIPI HOLDING S.A., having its registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724, itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company SIMON FIDUCIARIA S.p.A. having its registered office in Torino, via del Carmine n. 10 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company NOMEN FIDUCIARIA S.r.l. having its registered office in Torino, via del Carmine n. 10 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company SANBIAGIO S.A., having its registered office in Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie L-1510, itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company BANQUE SYZ & CO. S.A., having its registered office in Geneve, 30 rue du Rhone (Switzerland), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company BANCA ARNER S.A., having its registered office in Lugano, piazza Manzoni n. 8 (Switzerland), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company ACQUA BLU S.r.l., having its registered office in Milan, Via Caldara n. 38 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;
- a new Limited Shareholder, the company ISTIFID S.p.A., having its registered office in Milan, Viale Jenner n. 51 (Italy), itself represented by Mr Massimo Longoni as stated here below;

all here represented by Massimo Longoni, prenamed, by virtue of 23 proxies attached to present deed, which declare to subscribe for the 232,050 (two hundred thirty-two thousand fifty) new Class A shares (Limited Shareholders) with a par value of EUR 2.- per share, and for the 25,788 (twenty-five thousand seven hundred and eighty-eight) new Class C shares (Unlimited Shareholder) with a par value of EUR 2.- per share, in the following amounts and proportions:

Subscribers	Subscribed Class A shares	Subscribed Class C shares
1. VALUE SECONDARY INVESTMENTS MANAGEMENT S.A.	-	25,788
2. SANGIACOMO SOCIETA SEMPLICE	10,625	-
3. COECLERICI S.p.A.	14,875	-
4. CAM PARTECIPAZIONI S.r.l.	17,000	-
5. DALBY CORPORATION	8,500	-
6. FENERA HOLDING S.p.A.	10,200	-
7. Attilio Ventura	4,250	-
8. TETRAFIN S.p.A.	4,250	-
9. SAN PAOLO FIDUCIARIA S.p.A.	12,750	-
10. PLINIANA S.p.A.	10,200	-
11. Patrizia Castellini Vender	12,750	-
12. I2 CAPITAL S.p.A.	8,500	-

13. DE AGOSTINI INVEST S.A.	21,250	-
14. ANGELINI PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.r.l.	12,750	-
15. ABACO S.r.l.	4,250	-
16. BANCA PROFILO S.p.A.	8,500	-
17. LIKIPI HOLDING S.A.	12,750	-
18. SIMON FIDUCIARIA S.p.A.	5,100	-
19. NOMEN FIDUCIARIA S.r.l.	5,100	-
20. SANBIAGIO S.A.	10,200	-
21. BANQUE SYZ & CO. S.A.	4,250	-
22. BANCA ARNER S.A.	17,000	-
23. ACQUA BLU S.r.l.	8,500	-
24. ISTIFID S.p.A.	8,500	-
Total:	232,050	25,788

All the newly issued shares have been fully-paid-up in cash, so that the amount of EUR 515,676.- is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the first resolution, Article 5. paragraph 4, is modified and now reads as follows:

The subscribed share capital is fixed at EUR 610,122.- (six hundred ten thousand one hundred twenty-two euro), divided into two hundred and seventy-four thousand five hundred and fifty (274,550) Class A Shares, and thirty thousand five hundred and eleven (30,511) Class C Shares, of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 4,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VALUE SECONDARY INVESTMENTS SICAR (S.C.A.), une société en commandite par actions (S.C.A.) qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 11 janvier 2007, en voie de publication au Mémorial C

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Daniela Deghi, employée privée, demeurant à Milano,

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Massimo Longoni, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 515.676,- (cinq cent quinze mille six cent soixante-seize Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 94.446,- (quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-six Euros) à EUR 610.122,- (six cent dix mille cent vingt-deux Euros), par l'émission de 232.050 (deux cent trente-deux mille cinquante) actions de catégorie A (actionnaires commanditaires) et 25.788 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit) actions de catégorie C (actionnaire-gérant commandité), toutes d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros);

2. Renonciation par l'actuel actionnaire commanditaire à son droit préférentiel de souscription par rapport aux actions de catégorie A à émettre en dans le cadre de l'augmentation de capital dont question au point 1 de l'ordre du jour, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier.

3. Souscription et libération intégrale en numéraire des nouvelles actions de catégorie A par 23 nouveaux actionnaires commanditaires et des nouvelles actions de catégorie C par l'associé-gérant commandité.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts (version anglaise et traduction française) de la Société;

5. Divers.

B. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte. Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

C. Au vu de la prédite liste de la présence, il apparaît que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 515.676,- (cinq cent quinze mille six cent soixante-seize Euros),

afin de le porter de son montant actuel de EUR 94.446,- (quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-six Euros) à EUR 610.122,- (six cent dix mille cent vingt-deux Euros),

par l'émission de 232.050 (deux cent trente-deux mille cinquante) actions de catégorie A (actionnaires commanditaires) et 25.788 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit) actions de catégorie C (actionnaire-gérant commandité), toutes d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros).

Intervention - Souscription - Libération

L'actuel actionnaire commanditaire de la Société a pour autant que de besoin, renoncé à son droit préférentiel de souscription, sont alors intervenus:

- L'actuel actionnaire-gérant-commandité, la société VALUE SECONDARY INVESTMENTS MANAGEMENT S.A., avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, elle-même représentée par Mr Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société SANGIACOMO SOCIETÀ SEMPLICE, avec siège social à Milan, via Botta n. 19 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société COECLERICI S.p.A., avec siège social à Milan, via della Chiusa n. 2 (Italy), elle-même représentée par Mr Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société CAM PARTECIPAZIONI S.r.l., avec siège social à Pero (MI), via Sempione n. 230 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société DALBY CORPORATION, avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Island), elle-même représentée par Mr Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société FENERA HOLDING S.p.A., avec siège social à Torino, via Carlo Alberto n. 59 (Italy), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, Mr Mr Attilio Ventura, résidant à Milan, via Monterosa n. 12 (Italie), représenté par Mr Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société TETRAFIN S.p.A., avec siège social à Milan, Largo Augusto n. 3 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société SAN PAOLO FIDUCIARIA S.p.A., avec siège social à Milan, via Grossi Tommaso n. 5 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société PLINIANA S.p.A., avec siège social à Milan, via Mascheroni n. 5 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, Mme Patrizia Castellini Vender, résidant à Roma, via dei tre Orologi n. 6 (Italie), représentée par Mr Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société I2 CAPITAL S.p.A., avec siège social à Ivrea (TO), via Olivetti n. 8 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société DE AGOSTINI INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société ANGELINI PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.r.l., avec siège social à Rome, via Nocera Umbra n. 75 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société ABACO S.r.l., avec siège social à Milan, via Brera n. 6 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société BANCA PROFILO S.p.A., avec siège social à Milan, corso Italia n. 49 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société LIKIPI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724, elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société SIMON FIDUCIARIA S.p.A. avec siège social à Torino, via del Carmine n. 10 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société NOMEN FIDUCIARIA S.r.l. avec siège social à Torino, via del Carmine n. 10 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société SANBIAGIO S.A., avec siège social à Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie L-1510, elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société BANQUE SYZ & CO. S.A., avec siège social à Geneve, 30 rue du Rhone (Suisse), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société BANCA ARNER S.A., avec siège social à Lugano, piazza Manzoni n. 8 (Suisse), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société ACQUA BLU S.r.l., avec siège social à Milan, Via Caldara n. 38 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

- Un nouvel actionnaire commanditaire, la société ISTIFID S.p.A., avec siège social à Milan, Viale Jenner n. 51 (Italie), elle-même représentée par M. Massimo Longoni, comme indiqué ci-dessous;

Tous représentés par M. Massimo Longoni, prénommé, en vertu de 24 procurations jointes en annexe au présent acte, qui déclarent souscrire aux 232.050 actions de catégorie A nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 2,- par action, et aux 25.788 actions de catégorie C nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 2,- par action, selon les montants et dans les proportions suivantes:

Souscripteurs	Actions de catégorie A souscrites	Actions de catégorie C souscrites
1. VALUE SECONDARY INVESTMENTS MANAGEMENT S.A.	-	25.788
2. SANGIACOMO SOCIETA SEMPLICE	10.625	-
3. COECLERICI S.p.A.	14.875	-
4. CAM PARTECIPAZIONI S.r.l.	17.000	-
5. DALBY CORPORATION	8.500	-
6. FENERA HOLDING S.p.A.	10.200	-
7. Attilio Ventura	4.250	-
8. TETRAFIN S.p.A.	4.250	-
9. SAN PAOLO FIDUCIARIA S.p.A.	12.750	-
10. PLINIANA S.p.A.	10.200	-
11. Patrizia Castellini Vender	12.750	-
12. I2 CAPITAL S.p.A.	8.500	-
13. DE AGOSTINI INVEST S.A.	21.250	-
14. ANGELINI PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.r.l.	12.750	-
15. ABACO S.r.l.	4.250	-
16. BANCA PROFILO S.p.A.	8.500	-
17. LIKIPI HOLDING S.A.	12.750	-
18. SIMON FIDUCIARIA S.p.A.	5.100	-
19. NOMEN FIDUCIARIA S.r.l.	5.100	-
20. SANBIAGIO S.A.	10.200	-
21. BANQUE SYZ & CO. S.A.	4.250	-
22. BANCA ARNER S.A.	17.000	-
23. ACQUA BLU S.r.l.	8.500	-
24. ISTIFID S.p.A.	8.500	-
Total:	232.050	25.788

Toutes les actions nouvellement émises ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 515.676,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, par une certificat de blocage de la banque.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 4 des statuts, est modifié et aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Le capital social souscrit est fixé à 610.122,- (six cent dix mille cent vingt-deux Euros), divisés en 274.550 (deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante) Actions de Catégorie A et 30.511 (trente mille cinq cent onze) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 4.500,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Longoni, D. Deghi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157S, fol. 64, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007041695/211/305.

(070038963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Winfloware.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5867 Fentange, 15, Ceinture Beau-Site.

R.C.S. Luxembourg B 109.000.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2006

L'Assemblée prend acte de la démission de la fonction d'administrateur de Madame Christiane Biver, demeurant à L-8371 Hobscheid, rue de Steinfort, 21 A. Cette démission prend effet à dater du 28 octobre 2005. L'Assemblée approuve la décision du Conseil d'Administration, tenue en date du 30 octobre 2005, de pourvoir au remplacement de Madame Christiane Biver par Monsieur Mitsch Philippe, demeurant à L-5969 Itzig, rue de la libération, 12. Son mandat a pris effet le 30 octobre 2005 et prendra fin, sauf réélection, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fentange, le 15 décembre 2006.

F. Florizoone

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007041792/2319/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03923. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070039277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Candos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.589.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007041865/6312/11.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03444. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070038861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Candos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 82.589.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007041868/6312/11.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03439. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Morley International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 66.614.

Rectificatif de l'Extrait 13 février 2007

Après avoir pris connaissance des données mentionnées dans l'Extrait du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg daté du 13 février 2007, il a été décidé de remplacer la société PricewaterhouseCoopers en tant que personne chargée du contrôle des comptes à partir du 2 avril 2002.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour extrait conforme

W. Gilson

Directeur

Référence de publication: 2007041879/649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Constellation Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 73.060.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSTELLATION FINANCE S.A.

FINDI SARL / LOUV SARL

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007041888/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03763. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Lux-Union Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.648.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 mars 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la dissolution et la liquidation de la société anonyme LUX-UNION INVESTMENT S.A., dont le siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, a été dénoncé en date du 15 octobre 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge, et liquidateur Maître Marc Mouton, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M. Mouton

Le liquidateur

Référence de publication: 2007041842/7503/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04645. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Parfiso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.133.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of March.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company CAREY S.A., having its registered office at L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 122.743

hereby represented by Mr. Jean Lambert, maître en sciences économiques, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on February

which proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of PARFISO S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22. below.

Art. 4. Corporate object. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (€ 31,000.-), consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (€ 100.-) each.

Art. 6. Shares. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of April of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three(3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member

of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under

Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto

Transitory provisions

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and ends on the 31st of December 2007.

b) The first annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription

The three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the public limited company CAREY S.A., having its registered office at L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 122.743.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about two thousand one hundred Euro (€ 2,100.-).

Resolutions of the shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr. Patrick Bos, director, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Mr. Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Mr. Jean Lambert, maître en sciences économiques, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Mr. Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 3) Has been appointed statutory auditor:

The public limited company EXAUDIT S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.
- 5) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.
- 6) The registered office of the company is established in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme CAREY S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.743,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 février 2007, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de PARFISO S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société

(le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciales sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit est de trente et un mille euros (€ 31,000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mardi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires

peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une

réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société anonyme CAREY S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.743.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent euros (€ 2.100,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est quatre à un et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Patrick Bos, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 mars 2007, vol. 364, fol. 22, case 11. ECH/2007/169. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mars 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007041167/201/530.

(070037458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

MSP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.469.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 6 mars 2007 au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Luca Lazzati de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Francesco Moglia, résident professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
MSP FINANCE S.A.
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007041674/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Com On, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.223.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2007

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Goffin Philippe, demeurant à B-1180 Bruxelles Vallon D'ohain, 4; ainsi que celui de Madame Goffin Florence, demeurant à B-6700 Arlon, rue de Bastogne, 130 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

L'Assemblée nomme en tant que commissaire aux comptes Madame Willemet-Guiot Marie-Denise, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, Rue d'Arlon, 4 en remplacement de Monsieur Perreaux Bernard, demeurant à B-6700 Arlon, rue Godefroid Kurth, 63. Son mandat prend effet immédiatement et prendra fin, sauf réélection, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 30 janvier 2007.

P. Goffin
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007041789/2319/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Perarius Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.970.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 février 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Mmes Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
PERARIUS PROPERTIES S.A.
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007041710/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03939. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pasiphae, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.646.

—
EXTRAIT

Suite à une opération de fusion par incorporation intervenue suivant acte du 13 novembre 2002, l'associé PININFARINA INTERNATIONAL S.p.A. se dénomme désormais PININFARINA S.p.A.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007041734/4775/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Fairfield Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.610.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007041877/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04101. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

—
Il résulte de la décision de l'Associé Unique tenue au siège social de la Société en date du 12 mars 2007, que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 8 mars 2007:

- Monsieur Tobias Hoffmann-Becking, né le 30 avril 1974 à Hilden, Allemagne, résidant au 10 Am Willen, 40667 Meerbusch, Allemagne, en tant que Gérant B de la société.

2. l'élection du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 8 mars 2007:

- Monsieur Raphael Candelier, né le 15 septembre 1980 à Châtenay-Malabry, France, résidant au 4, rue Clément Marot, 75008 Paris, France, en tant que Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENTAUR LUXCO S.à r.l.

F. Welman

Gérant A

Référence de publication: 2007041861/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Sky on Demand Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.344.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mars 2007 de la Société que

- Monsieur Joost Hermans, né à Nieuwegein (Pays-Bas), le 23 juillet 1973, demeurant Kleverlaan, 25, NL-2061 TC Bloemendaal (Pays-Bas) a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société.

- Dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe de Monsieur Joost Hermans avec un membre du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Pour SKY ON DEMAND SERVICES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007041947/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Bulgari (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.734.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BULGARI (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007042131/1142/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04337. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

I.T.E., Ingénierie Technique et Electrique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 85.658.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 février 2007 que:

Les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes: Monsieur Bruno Dall'Arche, Monsieur Justin Dostert, et Monsieur Bernard Amberg sont acceptées.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour extrait conforme

INGENIERIE TECHNIQUE ET ELECTRIQUE SA

Signatures

Référence de publication: 2007042057/312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

ING Car Lease Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.471.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2007 que

1. Monsieur Guy Denotte, domicilié Am Dall 32, L-4980 Reckange sur Mess, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour extrait conforme

A. van der Mersch

Référence de publication: 2007042054/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.513.

—
EXTRAIT

En date du 5 mars 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Patrice Gallasin, en tant que Gérant A, est acceptée avec effet au 26 février 2007.
- Monsieur Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant A de la société avec effet au 26 février 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007041775/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Gullivers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.142.

—
Extrait de la lettre de démission du 7 novembre 2006

Par la présente, Michal Wittmann a l'honneur d'informer les actionnaires de GULLIVERS LUXEMBOURG S.A. qu'il démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de GULLIVERS LUXEMBOURG S.A.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007041597/2195/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.
